**MINISTERE DE LA COMMUNAUTE FRANCAISE**

**ADMINISTRATION GENERALE DE L’ENSEIGNEMENT**

**ENSEIGNEMENT DE PROMOTION SOCIALE**

## DOSSIER PEDAGOGIQUE

## UNITE D'ENSEIGNEMENT

**GESTION CONTEMPORAINE DES ENTREPRISES**

**ENSEIGNEMENT SUPERIEUR DE TYPE COURT**

**DOMAINE : SCIENCES ECONOMIQUES ET DE GESTION**

|  |
| --- |
| **CODE: 71 56 50 U32 D1** |
| **Code du domaine de FORMATION: 710** |
| **DOCUMENT DE REFERENCE INTER-RESEAUX** |

**Approbation du Gouvernement de la Communauté française du............,**

**sur avis conforme du Conseil général**

|  |
| --- |
| **GESTION CONTEMPORAINE DES ENTREPRISES**  **enseignement superieur DE TYPE COURt** |

1. **FINALITES DE L’UNITE D'ENSEIGNEMENT**
   1. **Finalités générales**

Conformément à l’article 7 du décret de la Communauté française du 16 avril 1991 organisant l'enseignement de promotion sociale, cette unité d'enseignement doit :

* concourir à l’épanouissement individuel en promouvant une meilleure insertion professionnelle, sociale, culturelle et scolaire ;
* répondre aux besoins et demandes en formation émanant des entreprises, des administrations, de l’enseignement et d’une manière générale des milieux socio-économiques et culturels.

**1.2. Finalités particulières**

L’unité d’enseignement vise à permettre à l'étudiant :

1. de s’initier aux méthodes contemporaines d’organisation et de gestion des entreprises ;
2. de porter un regard critique sur l’évolution des systèmes de gestion des entreprises ;
3. d'appréhender les stratégies à mettre en œuvre dans le domaine de la création d'entreprise, de la comptabilité et de la gestion financière et commerciale.
4. **CAPACITES PREALABLES REQUISES**
   1. **Capacités**

*à partir d’une situation professionnelle relevant du domaine des sciences de l’ingénieur industriel proposée par le Conseil des études,*

*dans le respect des normes en vigueur, des consignes données :*

1. de l’analyser au regard de la documentation fournie ;
2. de présenter les résultats de cette analyse en mettant en évidence :

* sa connaissance suffisante et l’utilisation pertinente des concepts scientifiques et technologiques,
* sa capacité à développer une réflexion critique,
* sa capacité d’évaluer sa démarche sur les difficultés qu’il a rencontrées.
  1. **Titre pouvant en tenir lieu**

Un Grade de Bachelier, parmi ceux listés dans la législation en vigueur pour l’accès aux sections de Masters en sciences de l’ingénieur industriel – orientations : chimie, électronique ou électromécanique ou assimilés : annexe à l’Arrêté du Gouvernement de la communauté française du 28 août 2018 modifiant l’Arrêté du Gouvernement de la communauté française du 30 août 2017 pris en application de l’article 111§2, 1° du Décret du 7 novembre 2013 définissant le paysage de l’enseignement supérieur et l’organisation académique des études.

1. **ACQUIS D'APPRENTISSAGE**

**Pour atteindre le seuil de réussite, l'étudiant sera capable :**

*au départ d’un cas pratique relevant de l’organisation et de la gestion des entreprises et reprenant des documents comptables,*

*en tenant compte des réalités socio-économiques, écologiques et juridiques,*

*en travaillant de manière individuelle,*

*en disposant de la documentation ad hoc en langue française et/ou, en langue anglaise,*

*en développant des compétences de communication orale et écrite en langue française et/ou en langue anglaise,*

*en développant des compétences d’esprit critique,*

*en respectant les consignes fournies par le chargé de cours,*

1. de présenter et de défendre un rapport circonstancié mettant en évidence :
2. le type d’entreprise,
3. les structures de pouvoir et de décision,
4. les méthodes contemporaines de gestion en termes de développement durable,
5. les éléments essentiels de la comptabilité,
6. l’analyse critique des résultats.

**Pour la détermination du degré de maîtrise, il sera tenu compte des critères suivants :**

* niveau de cohérence : la capacité à établir une majorité de liens logiques pour former un ensemble organisé,
* niveau de précision : la clarté, la concision, la rigueur au niveau de la terminologie, des concepts et des techniques/principes/modèles,
* niveau d’intégration : la capacité à s’approprier des notions, concepts, techniques et démarches en les intégrant dans son analyse, son argumentation, sa pratique ou la recherche de solutions,
* niveau d’autonomie : la capacité de faire preuve d’initiatives démontrant une réflexion personnelle basée sur une exploitation des ressources et des idées en interdépendance avec son environnement.

1. **PROGRAMME**

L’étudiant sera capable :

*face à des cas pratiques relevant de l’organisation et de la gestion des entreprises et reprenant des documents comptables,*

*en tenant compte des réalités socio-économiques, écologiques et juridiques,*

*en travaillant seul ou en équipe,*

*en disposant de la documentation ad hoc en langue française et/ou en langue anglaise,*

*en développant des compétences de communication orale et écrite en langue française et/ou en langue anglaise,*

*en développant des compétences d’esprit critique,*

*en respectant les consignes fournies par le chargé de cours,*

* de construire son rapport circonstancié en :
* analysant les structures, le mode d’organisation et les aspects de la gestion en se référant aux principes fondamentaux de management ;
* acquérant les concepts fondamentaux relatifs à :
* la structure de l’entreprise,
* le type d’entreprise,
* l’implantation de l’entreprise (du local à l’international) et les relations inter-entreprises (concurrence, émergence des groupes, ...),
* la logique des choix financiers de l’entreprise ;
* … ;
* identifiant et en critiquant les structures de pouvoir de l’entreprise, visant à organiser le système d’information et de communication et à appliquer les concepts et techniques de prise de décision ;
* analysant les méthodes contemporaines de gestion en termes de développement durable ;
* identifiant les principales opérations comptables de l’entreprise.

1. **CHARGE(S) DE COURS**

Le chargé de cours sera un enseignant ou un expert.

L’expert devra justifier de compétences particulières issues d’une expérience professionnelle actualisée en relation avec la charge de cours qui lui est attribuée.

1. **CONSTITUTION DES GROUPES OU REGROUPEMENT**

Pour l’activité d’enseignement « Laboratoire de gestion contemporaine des entreprises », il est recommandé de ne pas dépasser deux étudiants par poste de travail.

1. **HORAIRE MINIMUM DE L’UNITE D'ENSEIGNEMENT**

|  |  |  |  |
| --- | --- | --- | --- |
| **7.1. Dénomination des cours** | **Classement** | **Code U** | **Nombre de périodes** |
| Laboratoire de gestion contemporaine des entreprises | CT | S | 32 |
| **7.2. Part d'autonomie** | | P | 8 |
| **Total des périodes** | | | **40** |